

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 14 mai 2013

La prévention des risques psychosociaux

Déclaration du groupe de la CGT

Dépressions, *burnout*, troubles musculo-squelettiques, suicides, tentatives de suicide de salariés et de demandeurs d'emploi : autant de maux constituant, parmi d'autres, la réalité d'une très grande souffrance des salariés.

Les réactions de l'opinion publique et du monde du travail, la prise de conscience des coûts humain et économique ont permis un certain dépassement du déni qui dominait parmi les directions d'entreprises, sans pour autant admettre leur responsabilité.

L'aspect plurifactoriel et multiforme des risques psychosociaux est encore trop souvent mis en avant par ces dernières pour éviter de les reconnaître comme facteur de maladie professionnelle ou d'accident de travail.

Comme de nombreux spécialistes qui ont conduit des travaux sur le thème du « mal-être au travail », nous affirmons que l'origine des RPS n'est pas à rechercher parmi les salariés mais bien au cœur du travail lui-même.

C'est pourquoi, estimant qu'il est plus juste de qualifier un risque par son origine que par ses effets, la CGT préfère parler de « risques organisationnels » plutôt que de risques psychosociaux.

Car c'est bien le travail qui est malade, malade de la rentabilité au détriment de la qualité, malade des injonctions contradictoires et du maquis procédural, malade de l'utilisation qui est faite des TIC, malade du management et de ces modes de gestion qui se sont mis en place pour ne prendre en compte que résultats, objectifs financiers mais jamais du travail réel tel qu'il est développé par le salarié lui-même.

Faut-il s'inscrire dans cette souffrance pour aider les salariés à supporter et passer le cap, autrement dit continuer à avoir l'approche curative qui prédomine dans les entreprises et le secteur public, ou faut-il s'attaquer réellement aux choix de gestion des entreprises et du service public pour transformer le travail en donnant ainsi priorité à sa connaissance, sa reconnaissance et à la prévention ? C'est la question fondamentale qui se pose.

Ne perdant pas de vue que le travail est un déterminant de santé, la CGT entend plutôt agir pour poser l'exigence d'une approche globale qui permet de mettre en débat le sens et la finalité du travail, de prendre en compte la qualité de ses conditions et de son organisation, du dialogue social, du développement personnel et de l'équilibre entre vie professionnelle et personnelle, du droit d'expression des salariés dont on peut regretter qu'il ne soit pas mis en exergue dans la synthèse alors que celui-ci figure dans l'avis.

Les recommandations de l'avis constituent un ensemble cohérent qui vise tout à la fois à responsabiliser les employeurs et l'État dans la prévention, à renforcer le cadre juridique, à mobiliser les acteurs de prévention dont les Institutions représentatives du personnel ainsi qu'à améliorer la détection et la prise en charge des victimes.

Le groupe de la CGT a voté l'avis.